



Ville de Dreux

**Arrêté portant désignation de la Présidente de la Commission permanente
Du Centre Communal d'Action Sociale**

N°ARR05/2026

Le Maire de la Ville de Dreux, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 28 mars 2026 ;**Vu** l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° DEL31/2026 du 18 mai 2026 portant création d'une Commission permanente,**Considérant** que le Président de cette Commission est le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale ou un conseiller municipal désigné par lui ;**ARRÊTE****Article 1** : Madame Caroline SIMOES, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, est nommée Présidente de la Commission permanente.**Article 2** : Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Dreux et la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans ou par la voie de l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Dreux, le 19 mai 2026

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture le :

Et publication sur le site Internet de la Ville :

Notifié à Madame Caroline SIMOES, le 20...05.2026

Signature